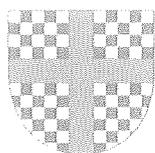


COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

PROCES VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal du
Mardi 6 mai 2025

Le 6 mai 2025, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 30 avril 2025 et affichée à son lieu habituel en mairie le 30 avril 2025

Etaient présent-e-s :

Mesdames Catherine JUIN, Hélène MAXANT, Evelyne FRANK, Christine LODEWYCKX GRANGER, et Magali QUIRING

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; René MATHIOT ; Gilles PRETAT ; Gilles LAFLEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s: Laetitia ASCHBACHER (Procuration à Catherine JUIN), Anne RIVOAL (Procuration à Christine LODEWYCKX GRANGER); Jean-Luc ERB (Procuration à Christophe CHILLET), Olivier DAVID (Procuration à Ludovic LEGGERI)

Absent-e-s non excusé-e-s : Romuald HEILLIG

Présents : 10 Votants : 14

La séance est ouverte à 19 h 00

Ordre du jour :

23-2025 : Nomination du secrétaire de séance

24-2025 : Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025

25-2025 : Compte de gestion 2025 "Commerces et Logements"

26-2025 : Budget primitif communal 2025

Informations du Maire

23-2025 : Nomination du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

NOMME Madame Evelyne FRANK en qualité de secrétaire de séance.

24-2025 : Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Maire présente le compte-rendu de la séance du 10 avril 2025.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2025.

25-2025 : Compte de gestion 2025 « Commerces et logements »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur David GLOMET, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux de la commune.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2025 du budget commerces et logements de Saizerais, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

26-2025 : Budget primitif communal 2025

Monsieur le Maire explique que la préfecture a refusé le budget communal 2025 présenté le 10 avril 2025 à cause de l'intégration anticipé du budget « Commerces et Logements ». L'anticipation du budget « Commerces et Logements » avait été conseillée et validée par le trésor public.

Le nouveau budget communal 2025 ne prend plus en compte le budget « Commerces et Logements » ainsi que l'anticipation des opérations d'ordre.

Gilles PRETAT demande s'il s'agit d'un budget rectificatif car il a vu un commentaire sur Facebook dans ce sens. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un nouveau budget 2025 et qu'il remplacera le précédent. En cours d'année, il y aura bien un budget rectificatif mais pour pouvoir réintégrer le budget commerces et logements. Monsieur Gilles PRETAT s'inquiète sur la fusion du trésor public. Monsieur le Maire explique que malheureusement ils se trouvent en sous-effectif avec de plus en plus de mandats et de titres.

Le Maire présente à l'assemblée, le nouveau budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 1 156 066.71 € - Recettes : 1 156 066.71 €

Investissement : Dépenses : 349 512.77 € - Recettes : 349 512.77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le nouveau budget primitif de la commune pour l'année 2025.

18-2025 : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Madame Evelyne FRANK,
Secrétaire de séance



Monsieur LEGGERI Ludovic,
Maire



